

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 23 JUIN 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le TRENTE JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK (à André PIEGAY)

Guy CAMBRELENG (à M. Charles LALY)

Patricia MACQ (à Yves ZUMSTEIN)

Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE - à partir de la question n° 2)

Denis DEJARDIN (à Marc DANNEELS à partir de la question n° 10 BIS)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Xavier DUBOIS

Louis-Armand DE BEJARRY (arrivé pour voter à partir de la question n° 8)

Marc DANNEELS (absent à partir de la question n° 32)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N° 21 : Camping - Compte Administratif 2016

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1612-12 relatif à l'obligation, pour la collectivité, de procéder au vote arrêtant les comptes de la collectivité, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

- L.1612-13 relatif à la transmission du compte administratif au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai fixé pour son adoption
- L.2121-14 relatif à l'élection d'un président lorsque les comptes administratifs du maire sont débattus dans la mesure où **le maire n'a l'obligation de se retirer qu'au moment du vote de ces comptes,**
- L.2121-31 alinéa 1^{er} relatif à la compétence du conseil Municipal pour arrêter le compte administratif présenté annuellement par le maire,
- L.2313-1 relatif à la mise à disposition sur place au public des budgets sous les 15 jours qui suivent leur adoption,
- D.2342-11 relatif à la composition du compte administratif sur lequel le conseil municipal est appelé à délibérer,
- D.2343-5 relatif à la transmission du compte de gestion par le comptable de la commune au maire, afin d'être joint au compte administratif et de régler définitivement les dépenses et recettes,

Vu l'arrêté Ministériel du 21 décembre 2016, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu les arrêts du Conseil d'Etat en date du :

- 3 novembre 1989, n°65013, Ecorcheville et a..., relatif à l'impossibilité pour un Conseil municipal de délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
- 28 juillet 1995, n° 93 407, Madame MEDES.

Vu la délibération n° 75 du 30 juin 2017 relative au compte de gestion du Camping pour l'exercice 2016.

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif, sous peine d'irrégularité des comptes.

Considérant que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote du compte administratif.

Considérant que le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré, ont été présentés au conseil Municipal

Considérant que le Conseil Municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016, conformément aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé le Compte de gestion du Camping pour l'exercice 2016

Considérant que l'arrêt des comptes de l'exercice 2016 au 31 décembre, y compris les opérations de la journée complémentaire, se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses Réalisées	-427,89 €	-54 560,82 €	-54 988,71 €
Recettes Réalisées	0,00 €	54 988,71 €	54 988,71 €
Résultat de l'Exercice	-427,89 €	427,89 €	0,00 €

Considérant que pour calculer le résultat de clôture, il convient d'une part, d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes de la section d'investissement.

Que ces éléments se récapitulent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de l'Exercice	-427,89 €	427,89 €	0,00 €
Résultat Antérieur Reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de Clôture Hors Report	-427,89 €	427,89 €	0,00 €
Dépenses Reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes Reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de Clôture 2016	-427,89 €	427,89 €	0,00 €

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif du camping pour l'exercice 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

Vote : par chapitre ci annexé

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle du Conseil Municipal - La Présidence a été assurée par Monsieur Jean-Pierre COULON, 1er Adjoint.

- **Approuve** le Compte Administratif du Camping Municipal pour l'exercice 2016, hors la présence du Maire.

- **Pour calculer le résultat de clôture,**
 - **Intègre** les résultats de l'exercice antérieur
 - **Prend** en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes de la section d'investissement. Ces éléments se récapitulent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de l'Exercice	-427,89 €	427,89 €	0,00 €
Résultat Antérieur Reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de Clôture Hors Report	-427,89 €	427,89 €	0,00 €
Dépenses Reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes Reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de Clôture 2016	-427,89 €	427,89 €	0,00 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Il est proposé au Conseil Municipal
d'adopter le COMPTE ADMINISTRATIF du Camping Municipal pour l'exercice 2016 par ch

Vote par chapitre du Compte Administratif 2016 **Nombre de membres en exercice : 39**
Nombre de membres présents : 30 (+ 6 **pouvoirs**)

DEPENSES D'EXPLOITATION *Nombre de suffrages exprimés : 35*

Chap.	Libellé	CA 2016	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	16 135,41		0	0
012	Charges de personnel et frais assim	37 288,54		0	0
65	Autres charges de gestion courante	1 136,87		0	0
	TOTAL DES DEPENSES	54 560,82		0	0

RECETTES D'EXPLOITATIONS *Nombre de suffrages exprimés : 35*

Chap.	Libellé	CA 2016	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuations de charges	1 774,42		0	0
70	Ventes produits fabriqués, prestatio	33 098,65		0	0
74	Subventions d'exploitation	17 211,93		0	0
75	Autres produits de gestion courante	2 903,71		0	0
	TOTAL DES RECETTES	54 988,71		0	0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT *Nombre de suffrages exprimés : 35*

Chap.	Libellé	CA 2016	Pour	Contre	Abstention
21	Immobilisations corporelles	427,89		0	0
	TOTAL DES DEPENSES	427,89		0	0

Nombre de membres en exercice 39
 Nombre de membres présents 30* (+6 pourvois)
 Nombre de suffrages exprimés
 VOTES : pour chapitre Pour
 Contre

Date de convocation : 23 juin 2017
 Présenté par le Maire,
 Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

A MAUBEUGE, le 30 juin 2017

* Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Arnaud DECAGNY	Jean-Pierre COULON	Nicolas LEBLANC	Marie-Christine MORETTI	Marie-Charles LALY	Nathalie GOMES- GONCALVES	Bernadette MORIAIME	Marc DANNEELS	Michèle GRAS	Corinne DEROO
Naguib REFFAS	Yves ZUMSTEIN	Christian DEMUYNCK	Jéannine PAQUE	Patricia REMIENS	Guy CAMBRELENG	Pascaline MATAGNE	Corine DEMOUSTIER	Pascal NESEN	André PIEGAY
Robert PILATO	Abdelhakim NEZZARI	Samia SERHANI	Denis DEJARDIN	Stéphanie LOCCICIOLO	Sophie CORDIER	Frédéric LEFEBVRE	Naëlle TAJDIRT	Francis JOURDAIN	
Jean-Yves HERBEUVAL	Marie-Pierre ROPITAL	Christophe DI POMPEO	Sylvie ZATAR	Nathalie MONTFORT	Xavier DUBOIS	Francis TRINCARETTO	Fatiha FEKIH	Louis-Armand DE BEJARRY	Béatrice FEDELI

Transmission en Préfecture le

Publication le

Certifié exécutoire par le Maire le